

**AVENANT A LA CONVENTION
PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
SUBVENTION SPECIFIQUE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE**

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du 07 décembre 2023.

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

L'Association **Association LES PERLES DE LA COTE BLEUE-PLANETE
PERLES
29 rue Joliot Curie**

siège 13960 SAUSSET-LES-PINS

représentée par La Présidente, Madame Cécile BERNARDON

ci-après désignée **« l'association »**

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention en date du 08 décembre 2023 approuvée par délibération TCM-009-15132/23/BM, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient, sous forme de subventions, l'association Les Perles de la Côte Bleue-Planète Perles, lauréate de l'appel à projets « Sensibilisation des usagers et des acteurs du littoral aux enjeux du Contrat de Baie » lancé en 2023, dans le cadre du Contrat de baie de transition.

Suite au bilan très positif de l'année 2024 du projet porté par l'association, et afin de poursuivre les objectifs du Contrat de baie, la Métropole souhaite soutenir pour l'année 2025 ce projet.

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF DE L'ACTION 2025

Le projet proposé dans le cadre de l'appel à projets « Actions innovantes pour sensibiliser les usagers et les acteurs du littoral à la pollution en milieu aquatique » est le projet « Zéro Mégot, zéro déchet », qui consiste à plusieurs actions complémentaires pour diminuer les déchets qui terminent en mer. En 2024, de nombreuses actions ont été menées avec un bilan très positif, et certaines nécessitent des améliorations pour rendre ces actions encore plus efficaces. L'année 2025 sera ainsi consacrée à :

- Créer un challenge « terrasse propre » pour inciter les salariés à collecter correctement les mégots,
- Améliorer les marchés « zéro déchet » en distribuant des sacs pour collecter les déchets,
- Créer des stands de sensibilisation plus dynamiques notamment avec des challenges, des tirages au sort, des défis et dynamiser les stands de sensibilisation dans les hôtels partenaires,
- Proposer une campagne d'affichage clé en main pour les communes.
- Les autres actions continueront à l'identique.

ARTICLE 2 – COUT DE L'ACTION 2025 ET PARTICIPATION DE LA METROPOLE

Le budget prévisionnel total de l'action est de 12 000€ pour l'année 2025.

La participation de la Métropole est fixée à 4 800€, soit 40% du coût total prévisionnel de l'action.

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La durée du présent avenant est de 1 an au titre de l'exercice 2025, et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Listes des annexes :
Annexe : budget prévisionnel 2025 de l'action

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

La Directrice

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE : BUDGET PREVISIONNEL 2025 DE L'ACTION

TTC

Budget prévisionnel Contrat de baie 2025
Association Les Perles de la Côte Bleue- Planète Perles

CHARGES	Montant		PRODUITS	Montant	
	SOMME €	%		SOMME €	%
1 Charges directes affectées à l'action			1 Ressources directes affectées à l'action		
60 : Achat	9 500	79%	70-Vente de Produits finis	-	0%
Prestations de services	7 750	65%	Vente de Produits finis		0%
Achats matières et fournitures	-	0%			0%
Autres Fournitures	1 750	15%			0%
61 - Services extérieurs	-	0%	74-Subventions	9 500	79%
Location mobilière et immobilière		0%	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		0%
Entretien et réparation		0%	Metropole	4 800	40%
Assurances		0%	Agence de l'eau	2 250	19%
Documentation		0%			0%
Divers			Département(s)	-	0%
62 - autres services extérieurs	500			-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		0%	Communes	450	4%
Publicité et publication		0%	Organismes sociaux (détailler)		0%
Déplacements et missions	500	4%			0%
Services bancaires, autres		0%	Fonds Européens		0%
63 - impôts et taxes	-	-	ASF(emplois aidés)		
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Autres établissements publics		
64- Charges de personnels	2 000	17%	Aides privées	2 000	17%
Rémunérations du personnel	1 660	14%	75- Autres produits de gestion courante	2 500	21%
Charges sociales	340	3%	Dont cotisations, dons manuels ou legs	2 500	21%
Autres charges du personnel		0	Autres (dons)		0%
65- Autres charges de gestion courante		0%	76 - Produits financiers		0%
66- Charges financières			77- Produits exceptionnels		
67-charges exceptionnelles		0%	78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures		0%
68 - Dotation aux amortissements					
Sous-total 1	12 000	100%	Sous-total 1	12 000	100%
2-Charges indirectes affectée à l'action			2-Ressources indirectes affectées à l'action	-	
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres		0%		-	
Sous-total 2	-	0	Sous-total 2	-	
TOTAL DES CHARGES	12 000	100%	TOTAL DES PRODUITS	12 000	100%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86- Emploi des contributions volontaires en nature	-	0%	87- Contributions volontaires en nature	-	
Secours en nature	-	0%	Bénévolat	-	
Mise à dispositions des biens et prestations		0	Prestations en nature		
Personnels bénévoles		0	Dons en nature		
TOTAL	12 000	100%	TOTAL	12 000	100%